

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/05/2007 - Convocation du 22/05/2007  
Compte rendu affiché le : 07/06/2007

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	23

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMAN; Mme MARMONIER; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mle MILLET; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER)

**Absents :** M. GOSSET; Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

## Objet : Subvention AREP

Lors de l'établissement du budget primitif, il avait été prévu que le personnel de surveillance du restaurant scolaire de l'AREP serait pris en charge par la commune. Un crédit avait été ouvert au chapitre 012 des Charges de Personnel et Frais assimilés.

À la suite de la modification intervenue à effet du 01/04/2007 sur la nature de ce personnel (à compter de cette date repris par l'AREP), il y a lieu de réviser la subvention de cette association pour lui permettre de faire face à ses obligations dans ce domaine.

Il est donc nécessaire d'attribuer à l'AREP une subvention complémentaire de 51 900 € au titre de l'année 2007. Cette somme sera prise à l'article 6574 qui sera alimenté par une diminution de même montant au chapitre 012.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2007,
- **DÉCIDE d'attribuer à l'AREP un complément de subvention de 51 900 € au titre de l'année 2007,**
- **DIT que cette somme est prévue à l'article 6574 du budget communal.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 31 mai 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 05/06/2007  
Publication ou affichage du 06/06/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.